



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 25 octobre 2023
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2023.BKD.2309
Classification : Non classifié

Subvention en faveur de la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » pour l'étude du projet de rénovation complète. Crédit d'objet

1. Objet

Le bâtiment du musée situé à la Helvetiaplatz a été transformé et agrandi à plusieurs reprises depuis sa période de construction en 1892-1894. Il n'a cependant jamais été entièrement rénové, ne faisant l'objet que de mesures d'entretien à caractère provisoire. Bien qu'une rénovation des toitures et des façades réalisée dans les années 1980 lui confère une apparence extérieure nette, il se trouve dans un état très dégradé, conforme à ce que l'on peut attendre après 130 ans. Les installations techniques ajoutées au fur et à mesure et périodiquement adaptées aux nouveaux besoins ont atteint la fin de leur durée de vie. Faute de conception globale, elles présentent une consommation énergétique et des charges d'exploitation élevées. L'étanchéité à l'air et l'isolation des façades, du toit et des fenêtres sont plus qu'insuffisantes ; les exigences en vigueur en matière de stabilité climatique et de sécurité ne peuvent plus que difficilement être garanties. Sur ce point comme sur celui de la protection contre les incendies, le bâtiment n'est pas conforme aux exigences et prescriptions actuelles. L'état des installations techniques est très problématique : le chauffage a été installé ultérieurement dans le bâtiment d'origine non chauffé, et progressivement étendu aux différentes parties du musée. À partir des années 1980, l'étage et les ailes ont été petit à petit équipés d'installations de ventilation, parfois de climatisation. Une conception globale en matière de technique du bâtiment fait cependant défaut. Les différentes installations ne sont pas adaptées les unes aux autres, ce qui crée parfois des interférences entre elles et, combiné au manque d'étanchéité susmentionné, entraîne des pertes énergétiques importantes. Le bâtiment présente donc une faible efficacité.

Achevée en janvier 2023, l'étude de faisabilité ¹ visait à examiner trois variantes d'assainissement et leurs coûts respectifs. Sur la base des résultats de l'étude et en accord avec les organismes-responsables de la fondation, le conseil de fondation a décidé de retenir la variante 2 « extension » pour le mandat d'étude parallèle. Il a ainsi privilégié une rénovation respectueuse, qui préserve scrupuleusement la substance de ce bâtiment historique de grande valeur.

Le mandat d'étude parallèle ², mis au concours en procédure sélective en avril 2023, dure une année. Pour l'étude de projet subséquente (avant-projet et projet de construction/demande de permis de construire), le BHM demande à ses organismes responsables un crédit total de 7,5 millions de francs, soit 2,5 millions par organisme (canton, ville et commune bourgeoise de Berne).

¹ L'étude de faisabilité (étude de marché) et le mandat d'étude parallèle font partie de l'étude préalable au sens de l'art 34, al. 3, lit. a OFin..

² Ibid.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Subventions d'investissement aux immobilisations en cours de construction	2 500 000	

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
Les données suivront dans le cadre du crédit de réalisation.			

4. Lien avec le plan cantonal d'investissement intégré

Dépenses d'investissement par année

En mio. CHF	Total	Années précédentes	2024	2025	2026	2027	2028	Années suivantes
Selon le présent arrêté	2.5	0	0.25	1.5	0.75			
Selon le plan cant. d'inv. int. 2024-2033	25	0	0.4	0.6	0.35	7.75	7.75	8.15

Concernant les écarts entre le plan cantonal d'investissement intégré et l'autorisation de dépenses, voir les explications figurant au chiffre 5 du rapport.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Les données suivront dans le cadre du crédit de réalisation.	

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Aucun		